

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil quatorze, le 5 juin à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Jean-Claude BOUROUH, Anissa BRIKH, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Christine DEL PIE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Joseph FLEURY, Daniel FRERY, Sophie GUYON, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Marie-Lise LHOMET, Jean LOCATELLI, Didier MATHIEU, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Pierre OSER, Cedric PERRIN, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Bernard TENAILLON, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires** et René LAMBOLEY, Olivier REILLER, Patrice SCHWARTZENTRUBER, **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

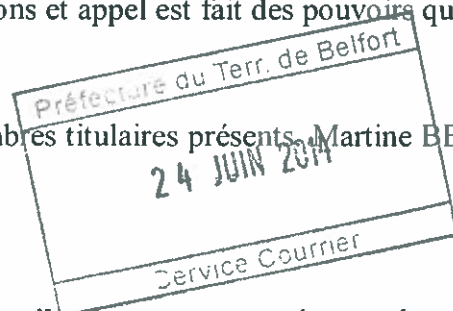
Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Denis BANDELIER, Marielle BANDELIER, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Patrice DUMORTIER, Gérard FESSELET, Fatima KHELIFI, Bernard LIAIS.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Denis BANDELIER à Christian RAYOT, Marielle BANDELIER à Pierre OSER, Laurent BROCHET à Cedric PERRIN, Claude BRUCKERT à René LAMBOLEY, Patrice DUMORTIER à Olivier REILLER, Gérard FESSELET à Patrice SCHWARTZENTRUBER, Fatima KHELIFI à André HELLE, Bernard LIAIS à Marie-Lise LHOMET.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Mardi 27 mai	Mardi 27 mai	En exercice	41
		Présents	36
		Votants	40

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Martine BENJAMMA est désignée.



2014-05-06 Service assainissement Collectif - Attribution emprunt mise en séparatif de Bretagne

Rapporteur : Jean Claude TOURNIER

Vu l'article 3 du code des marchés publics,

Les marchés financiers ne sont pas soumis aux obligations du code des marchés publics.

La CDC propose des emprunts spécifiques pour l'assainissement.

Ils s'articulent autour d'une proposition de prêt à taux variable indexé sur le livret A + 1 %, sur 30 ans.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **de valider le choix de l'organisme attributaire de la ligne de financement: la Caisse des Dépôts et Consignation**
- **de délibérer sur les conditions suivantes de l'offre de prêt :**
 - pour un montant maximal de 400 000.00 € (quatre cent mille euros)**
 - pour un montant de commission d'instruction de 240.00 €**
 - un taux d'intérêt de : livret A + 1 %**
 - sur une durée de 30 ans;**
 - des remboursements trimestriels ;**
 - amortissement prioritaire (échéance déduite) ;**
- **d'autoriser le Président à négocier, signer et engager la collectivité quant à la proposition ainsi que pour tous les éléments s'y rattachant ;**
- **d'autoriser le Président à ordonner les demandes de tirages selon les conditions en vigueur au moment des dits ordonnancements.**

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 24 JUIN 2014
Et publication ou notification le 24 JUIN 2014

Le Président,

Pour le Président
Le Vice-Président
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU SUD
TERRITORIALES

Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU SUD
TERRITORIALES
Président
Vice-Président